



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Deposé / Reçu le



21081292

30 JUIN 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0770.518.212
Nom

(en entier) : M&G Luxembourg S.A.

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme de droit luxembourgeois

Adresse complète du siège : Boulevard Royal 16, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Objet de l'acte : Etablissement d'une succursale en Belgique - nomination de représentants légaux

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 mai 2021:

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité:

1. d'établir, conformément à l'Article 2:24, §1 du Code des Sociétés et des associations (le "CSA"), une succursale de la Société en Belgique (la "Succursale Belge") dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

- Adresse: Avenue Louise 54, 1050 Bruxelles, Belgique;

- Activités:

(i) la distribution, la promotion et la commercialisation de fonds gérés par le groupe M&G auprès de clients professionnels uniquement;

(ii) la promotion et la commercialisation de services de gestion discrétionnaire de portefeuilles devant être fournis par la Société auprès de clients professionnels uniquement; et

(iii) la prestation de services de conseil en investissement/réception et transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'organismes de placement collectif; et

- Dénomination: M&G Luxembourg S.A. Succursale Belge.

2. de reconnaître, en conformité avec l'Article 2:24, §1, 6°, a), du CSA, que les personnes énumérées ci-dessous sont habilitées à engager la Société à l'égard des tiers comme suit:

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs quelconques, étant précisé qu'à la date de la présente réunion, les administrateurs de la Société sont:

o Sean Fitzgerald;

o Micaela Forelli;

o Darren Judge; et

o Graham Mason.

3. de désigner les personnes suivantes en qualité de représentants légaux de la Société pour l'activité de la Succursale Belge et ce, conformément à l'Article 2:24, §1, 6°, b), du CSA:

- Stacey Notteboom, [...] domicilié au 54, avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique; et

- Matthias Doerscher, [...] domicilié au 16 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration confère les pouvoirs suivants aux représentants légaux, chacun avec le pouvoir d'agir individuellement:

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

«Réservé»
au
Moniteur
belge



- tous les pouvoirs utiles ou nécessaires à la gestion quotidienne, à la direction et au fonctionnement de la Succursale Belge ainsi qu'à l'exécution des décisions de la Société relatives à la Succursale Belge, y compris, pour éviter toute ambiguïté, la prise de toutes les mesures et actions appropriées qui sont urgentes et/ou qui doivent être réalisées dans un délai précis;

- dans le cadre des activités de la Succursale Belge, le pouvoir de représenter la Succursale Belge à l'égard des tiers, y compris (et sans s'y limiter) à l'égard de la Poste belge (et toute société de transport privée), des établissements de crédit et compagnies d'assurance, de l'ensemble des autorités administratives, sociales et fiscales belges, la Banque-Carrefour des Entreprises, la Banque Nationale de Belgique, l'Autorité des Services et Marchés Financiers et tout Registre des Personnes Morales, ainsi que dans le cadre de procédures judiciaires et d'arbitrage (en qualité de demandeur ou de défendeur) ;

- le pouvoir de conclure, modifier ou résilier tous les accords ou contrats avec des tiers en rapport avec la Succursale Belge, y compris les accords de vente, d'achat, de location et d'assurance;

- le pouvoir d'ouvrir et de gérer, au nom de la Société, tout compte bancaire détenu auprès de toute institution financière belge ou étrangère;

- le pouvoir d'engager et de licencier tout membre du personnel de la Succursale Belge;

- le pouvoir de transférer les bureaux de la Succursale Belge en tout autre lieu en Belgique, ainsi que de fermer la Succursale Belge, y compris toutes les formalités administratives (ou autres) y afférentes;

- le pouvoir de transférer partiellement ces pouvoirs à tout employé de la Société ou à toute autre personne;

et

- l'autorité d'assurer sa propre substitution et de prendre toutes les mesures nécessaires afin de réaliser cette substitution, y compris (mais non limité à) la délégation de certains pouvoirs.

Les représentants légaux ne seront pas rémunérés pour l'exercice de leurs fonctions.

4. de donner tous pouvoirs à M. Tom Van Dyck, M. Wim Dedecker, Mme Sarah Michot, M. Max Le Blanc, M. Jakob Mulier et Mme Charlotte Ferron, avocats chez Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick, sis Boulevard de l'Empereur 3, B-1000 Bruxelles, Belgique, chacun ayant le pouvoir d'agir seul et de désigner des mandataires suppléants, afin d'accomplir, au nom de la Société et/ou, le cas échéant, de la Succursale Belge, toutes les formalités administratives légalement requises pour l'enregistrement de la Succursale Belge, y compris (notamment):

o la rédaction, la signature et le dépôt au greffe du tribunal de l'entreprise compétent de tous les formulaires de publication et autres documents nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des résolutions précitées;

o l'enregistrement de la Succursale Belge auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et la signature de toute déclaration y afférente;

o l'enregistrement de la Succursale Belge auprès de l'administration chargée de la TVA; et

o le dépôt des comptes annuels et des comptes consolidés de la Société auprès de la Banque Nationale de Belgique.

[...]

Pour extrait conforme

Max Le Blanc (Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick)

Mandataire spécial

Déposé simultanément:

- l'acte constitutif apostillé de M&G Luxembourg S.A.;

- les statuts apostillés de M&G Luxembourg S.A.;

- l'extrait apostillé du registre de commerce luxembourgeois de M&G Luxembourg S.A.; et

- le procès-verbal apostillé de la réunion du conseil d'administration de M&G Luxembourg S.A. du 21 mai 2021.